DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

DANS LES BALKANS

Paix ou guerre ?

Le conflit serbo-bulgare entre aujourd'hui dans une phase décisive. Sera-ce la paix, ou sera-ce la guerre ? Tout dépend de la séance que tient ceci après-midi la Skoupchtina serbe.

Si la politique de M. Pachitch est approuvée, ce sera vraisemblablement la paix. Si au contraire les éléments belliqueux de la Chambre serba l'emportent, ce pourrait être la guerre à bref délai... Et rien ne dit que la politique pacifique de M. Pachitch ne sera pas blâmée.

Les députés serbes, en effet, n'ignorent pas que leur pays a le partie belle et qu'il faut parler net... Ils savent qu'aussitôt la guerre déclarée, la Roumanie entrerait en jeu à son tour et détraitrait une partie importante des forces bulgares... que le Turquie elle-même ne laisserait peut-être pas passer une telle occasion de reconquérir une fraction du territoire perdu. Ils savent que toutes les nations balkaniques ont intérêt à limiter l'agrandissement bulgare.

Ces diverses considérations ne nuiront pas en faveur d'une solution amiable de différend balkanique.

Ne soyons cependant pas trop pessimistes. L'isolement bulgare et l'encerclement du royaume de Ferdinand lui sont de puissants facteurs de paix. Sans appui, sans amis, le tsar des Bulgares, bon gré, mal gré, devra se montrer conciliant et traiter ses alliés d'hier, les Serbes, avec un peu plus de justice.

L'ATTITUDE DE LA ROUMANIE

Bucarest, 30 uin.

Il est certain que M. Danet a fait demander à M. Majoresco à quelles conditions la Roumanie pourrait promettre à le Bulgarie sa neutralité.

Deux tendances très distinctes se manifestent ici. L'immense majorité de l'opinion est hostile à tout marché de ce genre. Dans les milieux gouvernementaux, les avis sont partagés.

LA GRECE ET LA TURQUIE

Constantinople, 30 juin.

M. Dragoumis, venu pour traiter avec le grand-visir les questions qui n'ont pas été réglées à Londres, est reparti pour Athènes, en se déclarant satisfait de son voyage.

LA QUESTION D'ARMENIE

Constantinople, 30 juin.

Les ambassadeurs se sont réunis ce matin pour étudier le projet russe de réformes relatives à l'Arménie.

ENTRE DETACHEMENTS GRECS & BULGARES

Sofia, 30 juin.

Selon des informations parvenues cette nuit au quartier général hier soir, vers huit heures, les troupes bulgares de Previtchta, surprises par le bruit d'une fusillade acharnée dans la direction de Toyla, coururent au secours des détachements avancés ; elles se disposèrent en ordre de bataille et chargèrent les Grecs. Ceux-ci, qui avaient attaqué les lignes bulgares, se sont retirés en grand désordre en mettant le feu au bourg d'Eleuthère.

Les bulgares les poursuivirent jusqu'à Kalotchiflik. L'attaque grecque fut plus violente encore du côté de Mochilan et de Chematios, visant probablement à interrompre les communications du chemin de fer de Seres à Drama.

Les Bulgares disposent dans ce rayon de troupes en nombre suffisant ; aussi les détachements avancés ont été renforcés dès le début de l'attaque.

Les résultats de ces engagements sont encore inconnus.

A LA CHAMBRE SERBE

Belgrade, 30 juin.

On donne ce soir quelques détails sur la séance tenue aujourd'hui par la Skoupchtina.

M. Pachitch a déclaré à l'assemblée que la Serbie n'accepterait l'arbitrage russe que sur la base d'une revision des traités avec la Bulgarie.

Le président du Conseil a ajouté que le gouvernement serbe, en adressant au Tzar un memorandum, fait connaître les conditions « sine qua non » auquel le peuple serbe serait disposé à s'en remettre aux bons offices du Tzar.

C'est au moment où le président du Conseil faisait cette déclaration à la Chambre, qu'un télégramme lui fut remis, annonçant que les troupes serbes avaient été attaquées par les Bulgares.

Cette attaque, selon les informations parvenues, a été tout à fait inopinée et elle s'est produite à la fois, contre les positions fortifiées des Serbes à Istip et contre les troupes se trouvant à Zletovo et Berka.

NOUVELLES CONTRADICTOIRES

Londres, 30 juin.

Les nouvelles qui parviennent de Belgrade, d'Athènes et de Sofia sont contradictoires en ce qui touche les engagements qui ne sont produits entre les avant-postes serbes et bulgares.

Du côté serbe et du côté grec, on soutient avec persistance que ce sont les Bulgares qui, dans la nuit du 29, ont ouvert le feu sur les positions serbes, du côté de Zletovo, et grecques aux environs d'Istip.

Les ministres de Grèce et de Serbie ont été chargés de porter ces indications à la connaissance des gouvernements auprès desquels ils sont accrédités.

Par contre, à Sofia, on affirme qu'il n'y a eu aucune provocation du côté bulgare, mais bien du côté serbe et du côté grec.

On dit que les Bulgares ont repoussé les troupes serbes à Geojelia et pris possession des positions fortifiées que celles-ci occupaient.

Les pertes seraient très élevées des deux côtés.

Un télégramme d'Uskub dit que les officiers et les soldats serbes forment des vœux pour que la guerre éclate.

PROTESTATIONS BULGARES

Sofia, 30 juin.

Le gouvernement bulgare a chargé ses représentants à Athènes et à Belgrade de protester contre les attaques grecques et serbes, ainsi que contre la concentration de troupes, dans le voisinage des lignes bulgares.

Il déclare décliner toute responsabilité au sujet de ces attaques injustifiées qui se produisent à la veille d'une solution pacifique des litiges pendants.

Belgrade, 30 juin.

Une note officielle communiquée par le ministre de la guerre, confirme que les Serbes ont été attaqués à Zletovo par les Bulgares.

Le combat continue.

Les Affaires du Maroc

LA SITUATION A AGADIR

Agadir, 30 juin.

Le croiseur « Du-Chayla » a quitté Agadir laissant la ville parfaitement calme et après avoir nettoyé les environs.

Le général Franchet d'Espersy se rendra à Agadir pour inspecter l'installation du poste qui vient d'être créé et confirmer sur place l'interdiction de toute action extérieure.

L'ACTION MILITAIRE DE L'ESPAGNE AU MAROC

Madrid, 30 juin.

Dans les cercles politiques et militaires on disait hier soir que le gouvernement a décidé de suspendre durant l'été l'action militaire au Maroc. On se contentera d'assurer la défense des territoires occupés. La chaleur est terrible et la marche des troupes dans ces conditions ne se fait qu'au milieu d'extrêmes difficultés.

On assure que le gouvernement a entamé des pourparlers avec Raissouli et espère arriver à une solution favorable.

LES ESPAGNOLS

reçus par la municipalité parisienne

Paris, 30 juin.

Les délégués des Chambres de Commerce espagnoles ont été reçus aujourd'hui, à cinq heures, par la municipalité parisienne.

MM. Chassaigne-Boyon, président du Conseil municipal ; Laurent, secrétaire général de la Préfecture de police, ont souhaité la bienvenue à leurs hôtes.

Après quelques paroles de MM. Lourties, sénateur et président de l'Union Franco-Espagnole, et Pedro Diaz, chef de la délégation, le marquis De Villa Urrula a prononcé une allocution, en manifestant l'espoir que l'entente commerciale qui existe entre la France et l'Espagne sera, de jour en jour, plus fructueuse.

Un duel à Paris

Paris, 30 juin.

Une rencontre à l'épée a eu lieu ce matin, dans le jardin d'un établissement parisien, entre MM. Pierre Schmitt et Marc Lévy.

A la troisième reprise, M. Lévy a été atteint à l'avant-bras droit d'une plaie pénétrante de 3 centimètres, qui a mis fin au combat.

Les témoins étaient pour M. Schmitt : MM. Jean Schmitt et Perrel ; ceux de M. Lévy : MM. B. Viterbo et le Marquis Viel des Rivières.

Le marquis Viel de Rivières dirigeait le combat.

Les adversaires ne se sont pas réconciliés.

Un drapeau à la gendarmerie

Paris, 30 juin.

Le ministre de la guerre vient de décider de donner un drapeau à la gendarmerie.

Il est arrêté depuis le 14 juillet, paraît-il, que ce corps, qui compte plus de 40 000 hommes, est le plus ancien de l'armée française, dispersé il est vrai, par petits groupes sur tout le territoire, il assure la sécurité intérieure du pays, et cette dispersion est la raison même de l'oubli que le ministre de la guerre vient réparer aujourd'hui.

Hondschoti, Tugeta, Sébastopol seront les noms de batailles inscrits sur les plis du drapeau de la gendarmerie.

Il était nécessaire de rappeler à la gendarmerie ces hauts faits et de lui prouver que si elle est souvent à la peine, le gouvernement de la République sait apprécier ses services, en la mettant également à l'honneur.

Cambriolage à l'américaine

New-York, 30 juin.

Un grave incendie éclatait hier, à l'Office commercial de la 5e avenue. Pendant qu'on s'occupait à l'éteindre, et au milieu de l'épouvantable confusion, des cambrioleurs, évidemment au courant du mot secret du coffre-fort, ouvrirent un coffre contenant pour un demi-million de diamants dont ils s'emparèrent.

La police ne possède pas de piste sérieuse, mais les premières constatations lui font soupçonner que l'incendie fut allumé par les cambrioleurs eux-mêmes.

La terre tremble en Italie

Rome, 30 juin.

Une secousse de tremblement de terre très violente a jeté la consternation cette nuit à Macon-Albanese.

La plupart des maisons lézardées menacent ruine. On ne signale heureusement aucune victime.

LE VESUVE SE REVEILLE-T-IL ?

Naples, 30 juin.

Le Vésuve se réveille. On a remarqué, samedi, des colonnes de cendres, et à l'intérieur du cratère est apparue une couronne de feu. Le spectacle a duré environ une demi-heure.

Le sismographe de l'observatoire vésuvien présentait les signes d'un léger mouvement.

Les Belugas à Douarnenez

Douarnenez, 30 juin.

La campagne de pêche vient à peine de s'ouvrir que les belugas ont fait leur apparition dans la baie ; journellement les filets sont déchirés ou emportés par les rapaces ; la pêche est rendue impossible.

Le syndicat des marins pêcheurs a adressé une demande au Ministre de la Marine à l'effet d'obtenir l'envoi d'un torpilleur sur les lieux. D'autre part, M. Le Bail, député, a fait une démarche pressante au Ministère de la Marine.

Les souverains italiens en Allemagne et en Suède

Rome, 30 juin.

Le roi et la reine d'Italie partiront demain pour Kiel et la Suède. M. di San Giuliano, ministre des affaires étrangères, les accompagnera.

Ils arriveront le 3 juillet à Kiel, où ils seront reçus par l'empereur et l'impératrice d'Allemagne.

Les souverains italiens partiront de Kiel dans la matinée du 4, à destination de Stockholm.

Un conflit aux Mines de la Loire

RUPTURE DES POURPARLERS ENTRE LE COMITÉ DE LA FÉDÉRATION OUVRIÈRE ET LE COMITÉ DES HOUILLÈRES

Saint-Etienne, 30 juin.

Les délégués des ouvriers mineurs ayant consulté leurs mandants sur le projet de convention présenté par le Comité des houillères avaient reçu, dans toutes les réunions tenues depuis jeudi, mandat unanime de repousser les propositions des Compagnies. Ce matin, à 9 heures, les délégués du Comité de la Fédération des mineurs ont eu à la préfecture une nouvelle entrevue avec le Comité des houillères.

Les directeurs des Compagnies ont exposé que les charges des lois sociales pesaient trop lourdement sur elles pour leur permettre des sacrifices plus importants que ceux précédemment consentis.

Les directeurs ayant ajouté que les délégués n'avaient pas exposé très explicitement la situation à leurs mandants au cours des réunions qui ont eu lieu, une discussion très vive se produisit entre les deux parties et à midi, les membres du Comité des houillères déclarèrent rompre les pourparlers.

La situation est donc grave.

Le Comité de la Fédération ouvrière se réunira demain.

A la Commission du budget

Paris, 30 juin.

La Commission du budget a entendu cette après-midi, M. Charles Dumont, ministre des finances, qui s'est expliqué sur l'incorporation dans le budget, des crédits du Maroc, pour 1913 : 208 millions, et des reports de 1912 à 1913 : 16 millions.

Sur ce second point, le ministre a fait remarquer que ces crédits réapparaîtraient en annulation, pour une somme sensiblement équivalente à la fin de l'exercice.

Il a proposé de couvrir cette dépense, qui n'impute ultrui, en quelque sorte qu'en apparence, par le rétablissement des dispositions relatives à la prise en charge du papier timbré, qui n'intervient elle-même, que comme une recette en écriture.

Le ministre a proposé ensuite de faire face aux dépenses du Maroc, en faisant état tout d'abord des plus-values de recettes constatées, de l'exercice en cours, jusqu'à fin juin et que l'on peut évaluer à plus de 150 millions.

Il a demandé à la commission de reprendre un certain nombre de taxes proposées par lui et sur lesquelles il a déjà expliqué à nouveau.

Le droit de timbres sur les fonds d'états étrangers (15 millions), l'élévation des droits de transmission (17 millions), l'augmentation du timbre sur le revenu des valeurs mobilières (28 millions), la substitution d'une taxe progressive à la taxe fixe, sur les apports en mariage (3 millions), établissement d'un droit annuel d'enregistrement sur les contrats d'assurance-vie (1 million), le doublement du droit de timbres, sur les effets de commerce (22 millions) et la dernière, sur l'enregistrement (42 millions).

Ces taxes demandent 126 millions pour une année entière et 32 millions en 1913.

Il a proposé enfin de faire face au surplus des dépenses du Maroc, par une élévation du chiffre des obligations à court terme, inscrites au budget.

Après le départ du ministre, la Commission a décidé de se réunir jeudi prochain, pour examiner les crédits du Maroc, dont M. Renazet a été nommé rapporteur et pour statuer sur les propositions du ministre.

L'arrestation d'Etampes

Voici de nouveaux détails concernant l'arrestation que nous relatons d'autre part.

Le Lillois qui le soi-disant Lillois qui a été arrêté en gare d'Etampes se nommerait Eugène Lavechin.

On suppose qu'il a la conscience lourdement chargée. Les efforts auxquels il s'est livré dans le but de s'échapper ont été si violents que les gendarmes ont dû l'enchaîner. On suppose qu'il a tenté en disant qu'il habitait Lille. Dans l'annuaire de cette ville n'est en effet institument qu'on cherche son nom.

En Algérie

LES ELECTIONS AUX CONSEILS GENERAUX

Les élections départementales de la série sortante aux Conseils généraux du département d'Alger ont eu lieu hier.

D'après les résultats globaux sont élus ou réélus onze radicaux socialistes et quatre libéraux.

M. Houbé député d'Alger, est réélu, sans concurrent, dans la 4e circonscription d'Alger.

M. Colin, sénateur, qui se présentait dans la 6e circonscription, est battu par le conseiller sortant, M. Lefebvre, radical socialiste.

Les résultats du vote ne changeant pas la composition politique du conseil général, dont la majorité reste radicale socialiste.

A Oran, le résultat des élections des quatorze conseillers généraux ne change pas la composition politique du conseil qui reste radicale socialiste.

A Constantine, la plupart des conseillers sortants sont réélus. Il n'y a qu'un ballottage.

Vote de nos Députés

Voici le vote des députés du Nord et du Pas-de-Calais en ce qui concerne le contre-projet Painlevé.

NORD

Ont voté pour : MM. Pasqual, Delontaine, Daniel Vincent, Gossaux, Guislain, Vandeme, Ghesquière, Delory, Duhied, Guesde, Dron, Davaine, Selle.

Ont voté contre : MM. Seydoux, Henry Cochin, Lemire, Plichon, Dansette, Georges Potié, Grousseau, Bouvier.

N'a pas pris part au vote : M. Alfred Dumont.

Absent par congé : M. Le Roy.

PAS-DE-CALAIS

Ont voté pour :

MM. Briquet Basly, Lamendin, Myrbene, Delelaue.

Ont voté contre :

Ont voté contre :

MM. Loth, Delelis-Fanien, Bar, De Franqueville, Victor Morel, Jonnart, Rodeny Lefebvre Du Prey.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Service téléphonique

L'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones nous communique :

Il est institué une taxe spéciale aux demandes de communications interurbaines ou internationales annulées par les demandeurs au moment où la communication correspondante leur est offerte.

« Cette taxe, fixée à la moitié de la taxe unitaire afférente à la communication demandée, sera perçue si le refus a lieu au moment où le demandeur est averti d'avoir à se tenir prêt à communiquer.

« Toutefois, il ne sera pas fait application de la taxe lorsque la communication sera offerte plus d'une demi-heure après l'expiration du délai d'attente indiqué ou lorsque le délai d'attente étant supposé devoir dépasser 3 heures, aucune indication précise n'aura été fournie au demandeur.

« Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à partir du 1er juillet 1913. »

Conseil départemental d'hygiène du Nord

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni le mercredi 18 juin, sous la présidence de M. le Préfet.

Il a donné des avis favorables concernant la construction d'aqueducs à Phalempin et à Hazebrouck et l'installation de briqueteries flamandes à Doochy, Wallers, Quiévrechain et Landas.

Il a adopté les conclusions défavorables des rapports concernant l'établissement de briqueteries flamandes à Quiévrechain et à Somerise.

Brevet supérieur

Jeunes Filles

Cent quatre-vingt-deux candidates ont subi lundi les premières épreuves du brevet supérieur.

COMPOSITION FRANÇAISE

1er sujet (au choix)

Quand nous habitions tous ensemble
Sur nos collines d'autrefois,
Ou feu court, ou le buisson tremble,
Dans la saison qui touche aux bois.

Elle avait dix ans et moi trente ;
J'étais pour elle l'univers.
Oh ! comme l'herbe est odorante
Sous les arbres profonds et verts !

Elle faisait mon sort prospère
Mon travail léger, mon ciel bleu,
Lorsqu'elle me disait : Mon père,
Tout mon cœur s'ouvrait : Mon Dieu !

A travers mes songes sans nombre,
Jeunettes son parler joyeux,
Et mon front s'éclairait dans l'ombre
A la lumière de ses yeux.

Elle avait l'air d'une princesse
Quand je la tenais par la main.
Elle cheminait des heurs sans cesse
Et des pauvres dans le chemin.

Elle dormait comme on dérobe,
En se cachant aux yeux de tous,
Oh ! la belle petite robe
Qu'elle avait, vous rappelez-vous ?

Le soir auprès de ma bougie,
Elle jasait à petit bruit,
Tandis qu'à la vitre rougie
Heurtaient les papillons de nuit.

Les années se succèdent en elle,
Elle sous laquelle tout charmant !
Ce ciel nocturne dans sa prunelle
Ce regard qui jamais ne ment.

Or, je l'aimais, et jeune encore
Vous apparaître en mon destin !
Qu'il l'enfant de mon aurore
Fut mon étoile du matin !

Quand la lune claire et sereine
Brillait aux Cieux, dans les beaux soirs,
Comme nous allions dans la plaine !
Comme nous courions dans les bois.

Puis, vers la lumière isolée
Faisant le logis obscur,
Nous revenions par la vallée
En fumant le coin du vieux mur.

Nous revenions, sours pieds de fleurine,
En parlant des splendeurs du ciel
Je comprenais cette jeune âme
Comme l'abeille saît son miel.

Dans ange aux candides pensées,
Elle était gaie en [illegible]
Toutes ces choses sont passées
Comme l'ombre et le soleil !

Victor HUGO (Les Contemplations).

Expliquez cette poésie. Quelles sont les expressions qui vous ont le plus frappé et qui vous paraissent le mieux unifier en valeur le sentiment et la pensée du poète ?

2e sujet (au choix)

Quelle idée les comédies de Molière et particulièrement celles qui sont au programme vous donnent-elles de la société du [illegible] au XVIIe siècle, en rapprochant les époux entre eux et avec leurs enfants ?

LANGUE ANGLAISE

I. A short description of an old cathedral.
II. Describe three birds you know.
III. It is necessary to [illegible] ment and praiser the [illegible] what physical exercises [illegible] mend for girls.

LANGUE ALLEMANDE

Mit Blumen der Jahreszeit wollen sie nem strauss machen ? Welche sollen sie sich aus ? Warum ? Was können sie sie finden ? Wie machen sie den strauss ? Haben sie mehr Blumen oder andere Blumen haben mogen ? Warum ?

Bilden sie zwei konditionalsatze.

14 Juillet 1913 — 14 Juillet 1913
FÊTE NATIONALE
POUR VOS AFFICHES
et autres imprimés
ADRESSEZ-VOUS A
l'Imprimerie Commerciale
DU
PROGRÈS DU NORD
27, Rue de Béthune, 27
LILLE
Travail soigné - Livraison rapide

LILLE

Une « simple blague »

Julien Artomarche, 23 ans, ouvrier chapelier, 29, rue du Pont-Neuf, à Roubaix, pratique le chantage et le pratique fort mal.

Ces dernières semaines il adressait à un chapelier parisien plusieurs lettres dans lesquelles il demandait l'envoi, poste-restante, à titre de prêt, d'une somme de 2.000 fr.

« Si vous ne m'envoyez pas cette somme, écrivait-il, je ferais des révélations sur l'incendie qui éclata il y a quelque temps chez vous. »

Le chapelier prévint naturellement la police. M. Mathieu, chef de la Sûreté, fit déposer poste-restante, à l'adresse indiquée par Artomarche, une enveloppe non affranchie renfermant une feuille de papier blanc. Quand le maître-chanteur se présenta au guichet, l'employé, avant de lui remettre la lettre, lui réclama vingt centimes. Artomarche s'exécuta. Mais au moment où il ouvrait sa lettre un agent l'empoigna.

Conduit au poste central de police, il affecta de prendre la chose en riant « Je connais très bien le chapelier, fit-il, et vous avez tort de vous fâcher. C'est une simple blague que j'ai voulu faire. »

On le déféra au parquet.

Un Lillois arrêté en gare d'Etampes

fait de singulières déclarations

Les employés de service à la gare d'Etampes, aperçevaient lundi matin, vers quatre heures, un homme qui venait d'escalader la balustrade de la salle d'enregistrement et sautait sur le marche-pied d'un train.

Ce train, qui partait pour Paris, démarrait déjà. On hoppa l'inconnu qui fut immédiatement arrêté et fit des efforts désespérés pour s'enfuir. Il avait les mains ensanglantées et ses vêtements étaient en lambeaux.

Interrogé peu après, il déclara qu'il se nommait Eugène L..., âgé de 40 ans, né à Valenciennes, fils d'un ancien député et qu'il habitait 26, rue Bourmoise, à Lille, où il exerçait la profession d'avocat publiciste.

On le fouilla et on ne trouva sur lui que de lanières pièces étrangères.

Il raconta qu'il s'était abîmé les mains et avait déchiré ses vêtements en s'efforçant de gagner la voie ferrée près de la grande caserne.

Il est à remarquer d'ailleurs qu'il n'y a pas de caserne à Etampes et que la voie ferrée n'est pas protégée par des ronces.

Le parquet a ouvert une enquête. Il recherche l'emploi du temps de l'..., pendant la nuit qui précéda l'arrestation.

Il est à peine utile de mentionner que l'adresse donnée par l'..., à Lille, est une fausse adresse.

UN SUICIDE

Hier, vers trois heures de l'après-midi, plusieurs détonations retentirent au fond l'établissement de M. Vandenberghe, cabaretier, rue du Faubourg-de-Béthune, 31.

Celui-ci, accompagné de son personnel monta dans la chambre d'où semblait provenir le bruit et se trouva en présence d'un de ses locataires, Jacques Zucon, 56 ans, né à Oale (Italie), qui, assis sur une chaise, ne donnait plus signe de vie.

Un docteur, mandé en toute hâte, ne put que constater le décès.

Le désespéré s'était logé une balle en plein cœur, et tenait encore son revolver dans sa main crispée.

Un portefeuille trouvé dans les poches du défunt contenait une somme de 3 400 francs et des papiers de famille.

Cet acte de désespoir serait attribué à une maladie dont le malheureux était atteint depuis longtemps.

MEETING D'HORTICULTURE DU 29 JUIN

Nous donnons ci-après la liste des principales récompenses qui ont été attribuées aux exposants qui avaient envoyé plus de cent apports différents.

Première section. — **Orchidées et plantes de serres.** — Diplômes d'honneur : M. Bériot, propriétaire à Lille, pour un Cypripédium Hoplosinum. — M. Fanyau, propriétaire à Hellemmes, pour un Catteyu Mossiae var. Gigantea. — MM. Duchesne et Lantheine, de Watermael (Bruxelles), pour un Catteya gigas grandiflora et pour un Catteya var. Reinet Cliverly. — M. Maillard, propriétaire à Saint-André, pour un [illegible] Descodoni.

Certificat de mérite par acclamation : M. [illegible], jardinier chez Mme Saint-Léger, à [illegible], pour un lot de St-Sepulcrum [illegible]. — M. Marquant, jardinier chez [illegible] M. Molle, à Croix, pour un Cleonia [illegible]. — M. Muhrand, horticulteur à Lille, pour un lot de Calodonus du Brésil et [illegible] nom de Rio de Janeiro. — M. Bé[illegible] propriétaire à Lille, pour un Odontoglossum. — M. Fanyau, d'Hellemmes, pour un Odont Henri Moquet fils. — MM. Duchesne et Lantheine, pour un Catteya [illegible] var. secrétaire Pouillet. — M. Maillard, de Saint-André, pour un Odonto var. général Faidherbe.

Certificat de mérite avec félicitations : M. Divoire, jardinier chez Mme Thirles, à Loos, pour un lot de crotons. — Jardin botanique de la Ville de Lille, pour un lot de plantes scientifiques. — M. Marquant, jardinier chez Mme Molle, de Croix, pour un lot de gloxinia.

Deuxième section. — **Horticulture.** — Diplômes d'honneur. — M. Marquant, jardinier chez Mme Molle, à Croix, pour un lot de Clarkia et Rhodonite. — M. Verrecht, jardinier chez Mme Saint-Léger, à Verlinghem, pour un lot d'hortensias. — M. Ridée, jardinier chez M. Albert Delesalle, à Canteleu, pour un lot de 70 var. de roses.

Certificat de mérite par acclamation. — M. Drouvin, jardinier chez M. Nicolle, à Lomme, pour un lot de 80 var. de pois de senteur. — M. Divoire, jardinier chez Mme Thirles, à Loos, pour un lot de chrysanthèmes plus d'argent.

Arboriculture et culture maraîchère. — Certificat de mérite par acclamation, M. Wouessen, jardinier chez M. Wulverynck, à Lille, pour un lot de Laitues Wouessen nouveau semis. — Certificat de mérite avec félicitations, M. Drouvin, jardinier chez M. Nicolle, à Lomme ; M. Gery Delavel, aide-jardinier chez Mme Saint-Léger, à Verlinghem. — Certificat de mérite à l'unanimité par acclamation, M. Ridée, jardinier chez M. Delesalle, à Canteleu, pour un lot de fruits. — Diplôme d'honneur, M. Casé, employé à la Faculté des Sciences, pour une présentation d'insectes nuisibles.

SAVON des PRINCES du CONGO
Détachez-vous des imitations. — Victor MASSIER

« La Cure d'air Scolaire »

Dans sa dernière réunion, le Conseil d'administration de la Société de Secours Mutuels scolaire « La Jeunesse Prévoyante » qui compte 13 bat' orateurs et qui est présidée par M. Gérard, inspecteur primaire de la 1re circonscription de Lille a donné son adhésion à la « Cure d'Air scolaire ».

Cette première adhésion montre tout l'intérêt de l'œuvre entreprise.

Au Parquet

Mise en liberté provisoire

M. Delelé, juge d'instruction, vient de mettre en liberté provisoire Mme Gontier, née Anna Rous, qui était accusée par son vieillard d'avoir causé la mort de M. Gontier, père.

Un voleur

M. Delelé a renvoyé devant le Tribunal correctionnel (audience du 8 juillet) Amédée Pruvost, 16 ans, qui volait une bicyclette.

POUR FAIT DE SAUVETAGE

Dans la liste des décorés pour actes de courage que nous avons publiée l'autre jour, une petite erreur s'est produite. Ce n'est pas M. Jules Cocheteux qui a été récompensé, mais son fils M. Léonce Cocheteux, âgé de dix-sept ans, qui donc une circonstance particulièrement critique et que nous avons relatée dans un précédent numéro, parvint, rue Nationale, à maîtriser deux chevaux emportés, empêchant ainsi un accident grave dans la foule à ce moment très dense.

Récompenses bien méritée on le voit ; nous félicitons celui qui en est l'objet.

FÊTE AEROSTATIQUE SUR LE CHAMP DE MARS

La Municipalité de Lille, organise pour le 20 juillet prochain, sur le Champ de Mars, une fête aérostatique pour laquelle elle ouvre un crédit de 5.000 francs.

Cette fête, dans laquelle on verra une trentaine d'aérostats, sera donnée avec le concours de l'Emulation aérostatique du Nord.

Pour faciliter le spectacle de cette magnifique envolée de sphériques, la Municipalité a décidé de laisser en état sur le Champ de Mars, les tribunes qui auront été dressées quelques jours auparavant pour la revue de la Fête Nationale.

BLESSE PAR UN CYCLISTE

Dimanche, vers six heures et demie, le jeune Henri Demarescaux, 12 ans, habitant chez ses parents, rue de la Helle, traversait la place du Concert, lorsqu'il fut renversé par un cycliste Gallen, 37 ans, demeurant place aux Oignons.

Le jeune homme a été assez grièvement blessé à la joue par l'une des pédales de la machine, mais a pu continuer sa route, après avoir reçu quelques soins dans une pharmacie voisine.

Groupe Espérantiste de Lille

C'est le jeudi 3 juillet qu'aura lieu l'excursion aux mines de Dourges, organisée par le Comité des excursions et des fêtes.

Départ de Lille pour Hénin-Liétard, 10 heures 31.

Dîner à l'Hôtel Dodilarde. Prix 2 fr. 25.

S'inscrire d'urgence chez M. Laigre-Lapin, 24, rue Neuve, Lille.

A 1 heure, visite de la fosse n° 4 bis. Travaux du jour, machines motrices, treuils mécaniques, lavoirs (organisations sociales, habitations ouvrières, etc.).

Retour à Lille à 4 heures 45.

Les personnes qui ne désirent pas dîner peuvent prendre le train de 11 h. 57.

Le 10 juillet : 2 heures, Visite des travaux du Nouveau-Théâtre.

4 heures et demie : Rue Gautier-de-Châtillon, 30, assemblée générale du Groupe, statuts, congrès de 1914.

PROCHAINE AUDITION DU CERCLE BERLIOZ AU JARDIN VAUBAN

Le dimanche 6 juillet prochain, l'harmonie lilloise le Cercle Berlioz, que dirige M. Julien Dupuis, se fera entendre au Jardin Vauban.

Ce concert aura lieu à 8 heures et demie du soir, et le Jardin Vauban sera illuminé pour la circonstance.

Le public lillois appréciera cette heureuse innovation, comme il convient, et, si le temps est favorable, le Cercle Berlioz aura, comme de coutume, un nombreux auditoire. Nous donnerons prochainement le programme de cette belle audition : le prix d'entrée sera de un franc, et, en cas de mauvais temps, le concert aura lieu au Tivoli-Rameau.

GROUPEMENT DES SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE ET DE TERRITORIALE

Cette Société dont le but est de renouer les liens de bonne camaraderie entre les sous-officiers et de poursuivre le développement de leurs connaissances militaires vient de tenir sa première réunion au siège de la Société, café de l'Hyde, 65, boulevard de la Liberté.

Malgré les nombreuses fêtes qui avaient lieu ce jour-là, un grand nombre de sous-officiers de réserve et de territoriale étaient venus.

M. Honoré a ouvert la séance en remerciant les sous-officiers présents, puis a développé le but de la réunion. Il a parlé de la nécessité de former un groupement dont l'unique objet est le complément et le développement des connaissances militaires nécessaires aux sous-officiers.

Après des objections émises par plusieurs membres et auxquelles M. Honoré a répondu, la Société a procédé à l'élection du bureau. Ont été élus : Président M. Albert Honoré ; vice-président, M. Défosset ; secrétaire, M. Mercier ; trésorier, M. Hé.

M. Honoré a remercié les membres présents de la marque de confiance qu'ils venaient de lui témoigner et a tenu à remercier également MM. les Présidents des Sociétés d'Anciens Militaires de Lille, ainsi que la Presse locale, pour le concours qu'elle lui a apporté.

La réunion a pris fin avec l'espoir de se réunir sous peu pour assister au premier exercice.

Les adhésions au groupement des Sous-Officiers de réserve et de territoriale du régiment chez M. Albert Honoré, café de l'Hyde, 6, rue Faidherbe, à Saint-André, et chez M. Mercier, secrétaire, boulevard de la Liberté, 155, à Lille.

Par-ci par-là

— Des agents de la Sûreté ont arrêté Albert Deschamps, 22 ans, peintre et son amie Angèle Carpentier, 24 ans, fleuriste, qui se roberent dans le garni qu'ils occupaient chez M. Henri Goldenberg, cabaretier, rue Balme, des draps de lit et des couvertures, d'une valeur totale de 35 francs.

— Dimanche après-midi, Mlle Joséphine Vandeveldé, 15 ans, demeurant rue de Bellevue, 35, nettoyait les carreaux de la fenêtre, quand l'un d'eux se brisa et coupa grièvement la jeune fille au bras droit.